LE COIN PARACHA KI TA

par Mikaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail·com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« Nous avons crié vers Hachem... et Hachem écouta notre voix » (26, 7) :

Chabbat 16 Elloul 5780 (5 septembre 2020)

Nos Sages enseignent que quand un Juif se trouve dans un malheur, Hachem est avec lui et souffre Lui aussi de sa peine. Ainsi, quand il priera pour qu'Hachem le sauve, il devra prier essentiellement pour être sauvé de sorte qu'Hachem cesse de souffrir. L'intention première à avoir c'est de soulager la Présence Divine de Sa souffrance. Et si l'homme se comporte ainsi, alors Hachem aura aussi la même attitude en sa faveur et Il le délivrera dans l'intention de sortir l'homme de sa peine. En effet, mesure pour mesure, si l'homme pense à Hachem, alors Hachem pensera à lui. Cela est en allusion dans ce verset : « Nous avons crié vers Hachem », c'est à dire que notre intention dans notre prière était tournée "vers Hachem", pour qu'Il cesse de souffrir. Et alors, « Il écouta notre voix », et décida de nous sauver pour alléger notre peine. (Ma'hachevet Na'houm))

« Par un chemin il (ton ennemi) sortira contre toi, et par 7 chemins il fuira de devant toi » (28, 7) :

Ce verset fait allusion à la confrontation du peuple Juif avec les descendants d'Ychmaël dans la période pré-messianique (que nous vivons). En effet, Yichmaël peut se revendiquer être uniquement le descendant d'Avraham. Et par ce mérite, il sort contre toi en escomptant te vaincre. C'est ce que suggère le verset : « Par un (seul) chemin il sortira contre toi », par le mérite d'être le descendant d'un seul Juste, Avraham. Mais, « par 7 chemins il fuira de devant toi », car le peuple d'Israël dispose du mérite des 7 Justes, que l'on appelle les 7 bergers (Avraham, Yits'hak, Yaacov, Moché, Aharon, Yossef et David). Par le mérite de ces 7 Justes, tu auras la victoire contre lui et il fuira de devant toi. (Admour de Bobov)

« De la même façon qu'Hachem se réjouit de vous faire du bien..., ainsi Hachem se réjouira de vous détruire » (28, 63) :

Comment comprendre qu'Hachem puisse se réjouir de nuire et de faire souffrir le peuple Juif ?!

En fait, à l'image d'un chirurgien qui faire saigner son patient et parfois même doit l'amputer, D.ieu Préserve, mais son intention est de le guérir, ainsi quand Hachem envoie des souffrances à un homme, Son Intention est de le guérir de maladies spirituelles provoquées par les fautes. Mais quand Hachem fait souffrir un homme, en plus du fait qu'Il le fait pour son bien, mais en plus, Il prévoit pour lui une récompense et un bien très grand en "rétribution" pour avoir dû supporter ces souffrances. Ainsi, même dans les souffrances envoyées par Hachem, l'intention unique est de dispenser un grand bien à celui qui les subit. Cela permet de bien comprendre la comparaison qu'établit le verset entre les souffrances et le bien : « De la même facon qu'Il se réjouit de te faire du bien, ainsi Il se réjouira de te détruire ». C'est à dire qu'exactement de la même façon qu'Hachem se réjouit de te faire du bien, car Il se réjouit de te dispenser du bien, de même et pour la même raison, Il se réjouira de te détruire et de te faire souffrir, car là aussi, Sa joie est aussi liée au fait que ces souffrances sont là pour préparer et permettre de te dispenser un grand bien. Et c'est uniquement ce bonheur qui t'attend et qui est caché derrière ces souffrances, qui réjouit Hachem. (Chomer Emounim)

« Vous garderez les paroles de cette alliance et vous les ferez » (29, 8) :

Dans la Thora, le verbe "garder (Lichmor)" peut aussi signifier "attendre" et "espérer", comme dans le rêve de Yossef où il est dit : « Son père garda la chose », qui signifie que Yaacov attendit avec l'espoir que le rêve se réalise. Ainsi, le verset dit : « Vous garderez les paroles de cette alliance », c'est à dire que le Juif doit attendre et espérer de tout son cœur que se crée une alliance profonde entre Hachem et lui. Chacun doit aspirer à contracter une alliance avec Hachem. Mais néanmoins, il ne doit pas se contenter uniquement d'y aspirer et d'avoir de bonnes attentions. Il ne faut pas être dans une attente passive, en se suffisant de sa bonne volonté, mais l'homme doit aussi passer à l'acte et faire tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser concrètement cette alliance. Certes, « vous garderez » et espérerez contracter l'alliance, mais aussi « vous les ferez » et agirez pour concrétiser cette alliance. (Avodat Israël)

Le coin histoire

Un jour, un Tsadik était assis autour d'une table, en compagnie de ses disciples. Soudainement, le Tsadik demanda à ses élèves : « Est-ce que vous croyez dans le Créateur du monde ? »

Tous répondirent d'une seule voix : « Bien sûr que nous croyons en Lui ! » Alors, le Tsadik reprit et leur dit : « Certes. Mais sachez que moi je ne crois pas! »

Tous les disciples furent choqués et attendaient une explication.

Le Tsadik leur demanda : « Est-ce que vous croyez que cet objet autour duquel nous sommes assis, c'est une table ?»

Les élèves répondirent : « Nous n'avons pas besoin de croire en cela. Nous voyons clairement que c'est une table ! »

Et le Rabbi de conclure : « De même, ai-je besoin de croire qu'il y a un Créateur à l'univers ? Je Le vois clairement! »...

Le peuple Juif a tellement expérimenté la proximité avec Hachem (sortie d'Egypte, ouverture de la mer, don de la Thora, traversée du désert...), qu'il n'est nullement nécessaire de recourir à la foi pour Le connaître. Nous savons qu'Il existe, nous ne le croyons pas !

Le coin 'Hizouk

Toute prière est entendue par Hachem. Et si un homme a prié et a constaté qu'il n'a pas été exaucé, cela peut venir de deux raisons. Soit sa prière n'a pas été exprimée vraiment du fond de son cœur. Soit Hachem apprécie tellement ses prières et en retire une si grande satisfaction qu'il ne l'exauce pas de suite, car Il souhaite qu'il continue à prier. Mais en finalité, sa prière finira par porter ses fruits. (Beth Avraham)

L'une des bénédictions de notre Paracha est : « Tu seras béni à ta venue et tu seras béni à ta sortie ». Nos Sages expliquent que cette

bénédiction signifie : « Que ta sortie du monde soit à l'image de ta venue dans le monde, c'est à dire sans aucune faute ». Ce qui a poussé nos Sages à interpréter le verset de la sorte, c'est que normalement on sort d'un endroit avant d'y revenir. Aussi, le verset aurait donc dû plutôt dire : « Tu seras béni à ta sortie et tu seras béni à ta venue ». C'est pourquoi, nos Sages expliquent qu'on parle de la vie de l'homme dans le monde, car alors on comprend que sa venue au monde précède sa sortie. Mais si l'en est ainsi, comment comprendre le pendant de cette expression dans les malédictions : « Tu seras maudis à ta venue et tu seras maudis à ta sortie » ? Puisque le nourrisson naît toujours sans aucune faute, en quoi le fait de comparer la sortie du monde à la venue peut-il être une malédiction ? Ainsi, le verset aurait dû se contenter de dire : « Tu sera maudis à ta sortie » du monde, sans le comparer à sa venue ! Le Gour Aryé explique qu'il peut arriver que la Thora se rallonge et emploie une expression qui puisse sembler inutile pour garder la symétrie du langage. Cela signifie que si dans une phrase, la Thora emploie une certaine expression, dans une phrase parallèle à la première, la Thora emploiera une expression similaire pour garder la symétrie. Ainsi, certes pour la malédiction, il n'est pas à propos de dire : « Tu seras maudis à ta venue et tu seras maudis à ta sortie ». Seulement, pour garder la symétrie avec la structure de la bénédiction où il était dit : « Tu seras béni à ta venue et tu seras béni à ta sortie », où cette expression est pleinement justifiée, la Thora opte pour employer la même expression pour la malédiction, même si alors, la partie de la phrase : « Tu seras maudis à ta venue » ne semble pas correcte. Par cela, la Thora préserve l'harmonie du langage, et ce n'est donc pas considéré comme une erreur, D.ieu Préserve.

De son côté, le **Maharcha** explique que certes à la naissance, le bébé vient au monde sans aucune fautes. Néanmoins, on peut tout autant affirmer qu'il vient au monde sans mérites ni bonnes actions. Dès lors, en ce qui concerne la malédiction, on devra interpréter le verset comme signifiant : « Que ta sortie du monde soit à l'image de ta venue dans le monde, c'est à dire **sans aucun mérite** », et cela est bien une malédiction. Néanmoins, on peut s'interroger sur cette explication. Comment la Thora peut-elle maudire l'homme pour qu'il quitte le monde sans aucune Mitsvot, c'est à dire apparemment, pour qu'il ne réalise dans sa vie aucune Mitsva. Mais l'homme a le libre arbitre! C'est à lui de choisir et de décider s'il souhaite faire des Mitsvot ou non, et même Hachem ne peut pas décréter qu'il ne fasse pas de Mitsvot. De plus, si Hachem décrète qu'il n'accomplisse pas de Mitsvot, comment pourra-t-Il ensuite le punir pour cela? A ces questions, le **Ben Yéhoyada** répond qu'en fait, il ne faut pas comprendre que cette malédiction vienne dire qu'il ne fera pas de Mitsvot dans sa vie, mais plutôt qu'à sa sortie du monde, il perdra tous les bénéfices de ses Mitsvot. En effet, nos Sages disent qu'Hachem récompense les Mitsvot des impies dans ce monde, pour lui faire perdre ses récompenses dans l'autre monde. Ainsi, la malédiction consiste à dire qu'Hachem le récompensera pour toutes ses Mitsvot dans ce monde, pour qu'il quitte le monde sans aucun mérites, car il les aura épuisé dans ce monde.

Le **Tseda Laderekh** propose une autre explication qui va dans le sens du Maharcha, en évitant la question par rapport au libre arbitre. Il rapporte l'enseignement de nos Sages qui dit que dans le ventre de sa mère, le fœtus apprend toute la Thora, et il oublie tout à sa naissance. D'après cela, on comprendra la malédiction de la façon suivante : « Que ta sortie du monde sera à l'image de ta venue, c'est à dire en ayant oublié toute la Thora ». Ainsi, certes il pourra apprendre la Thora de son vivant. Mais Hachem lui fera oublier tout ce qu'il aura appris avant de quitter ce monde, à l'image du fait qu'Il lui fit oublier tout ce qu'il a appris au moment de sa naissance.

Enfin, le **Ketav Sofer** rapporte l'enseignement de nos Sages qui disent que l'homme est tellement proche de la faute qu'il eut mieux valu qu'il ne soit pas créé, car il y a un trop grand risque qu'il ne faute. Ainsi, en soi ce n'est pas spécialement une bénédiction pour l'homme de venir au monde. Néanmoins, un homme qui quitte ce monde sans aucune faute, une telle personne révèle rétroactivement que sa venue au monde était une réussite et un vrai bien. Dans ce cas, sa venue au monde s'avère avoir été une bénédiction. C'est de cette façon que l'on doit comprendre la bénédiction de : « Tu seras béni à ta venue et tu seras béni à ta sortie ». Car la venue au monde s'avérera être une bénédiction que si la sortie du monde sera sans faute. Dès lors, la malédiction de : « Tu seras maudis à ta venue et tu seras maudis à ta sortie » peut s'expliquer simplement : « Que ta sortie du monde soit à l'image de ta venue », soit quelque chose de non enviable. Car quand quelqu'un sort du monde en ayant fauté, alors même sa venue au monde devient regrettable.

Le coin Halakha

On ne récite pas les Ta'hanounim (supplications) la veille de Roch Hachanna (que l'on notera R. H.). En revanche, dans les Seli'hot on les récitera. Et à fortiori qu'on récite les Ta'hanounim à Min'ha du jour qui précède la veille de R. H. De même, on ne sonne pas du Chofar la veille de R. H., surtout dans la synagogue, et même dans les Seli'hot. En effet, par cette interruption, on pourra sentir la différence entre les sonneries facultatives (d'avant R. H.) et la sonnerie obligatoire de R. H. De plus, en ne sonnant pas le Chofar, cela permet de troubler le Satan qui est perturbé en constatant qu'on arrête brusquement de sonner. Néanmoins, si celui qui va sonner le Chofar à R. H. a encore besoin de s'entraîner, il pourra le faire même la veille de R. H. Mais il devra le faire dans une pièce fermée. Certains ont l'habitude de pélèriner notamment les tombes des Justes, la veille de R. H., pour qu'ils intercèdent en notre faveur devant Hachem, pour ce jour du jugement. Il est un bon usage de laver les vêtements et se couper les cheveux la veille de R. H. On a aussi la coutume de procéder à l'annulation des vœux, ainsi que la veille de Kippour. Certains ont aussi l'habitude de jeûner la veille de R. H. Certains se trempent au Mikvé la veille de R. H., mais cette année on veillera scrupuleusement au respect des exigences sanitaires.

Le coin question (R. 'Haïm Kanievski)

Le Choul'han Aroukh tranche qu'un homme qui a perdu le sens de l'odorat pourra réciter la bénédiction des parfums lors de la Havdala pour acquitter une personne qui ne sait pas réciter cette bénédiction, car même s'il n'a pas d'odorat, il est malgré tout responsable des Mitsvot.

Question : La Michna (R. H. 29a) dit qu'un sourd (qui n'est pas muet et qui est donc aussi responsable des Mitsvot) ne pourra pas acquitter une autre personne de la Mitsva des sonneries du Chofar, car il ne peut pas entendre ces sonneries. Quelle différence y a-t-il avec la bénédiction des parfums qu'un homme privé d'odorat peut réciter pour acquitter une autre personne ?

Réponse : Le Beit Yosseph (sur le Tour chap. 297) rapporte des Richonim qui disent que même une personne qui est privée d'odorat, tire malgré tout un certain profit des parfums. Car même s'il ne sent pas l'odeur, malgré tout, le simple fait de respirer de bonnes odeurs permet de renforcer son esprit et de consolider son corps. Aussi, il pourra acquitter autrui de la bénédiction sur les arômes. En revanche, un homme sourd ne tire aucun profit des sons du Chofar qu'il n'entend pas. Il ne pourra donc pas acquitter quelqu'un d'autre de cette Mitsva.